

Réunion du 14 novembre 2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 81
Nombre de votants : 88

L'an deux mille seize, le quatorze novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Guy LAFFITTE, Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, Bénédicte ALCETEGARAY, David CRABOS, Michel LAURIO, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Michel BARBE, Patrick GALOPIN, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Jean-Simon LEBLANC, Jean-Jacques TEIXEIRA, Didier REY, Jean-Pierre DUBREUIL, Gérard PALOUMET, Aline LANGLES, Francis LARROQUE, Albert LASSERRE-BISCONTE, Georges TROUILHET, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Bernard CAZENAVE, Yves DARRIGRAND, Pierrette DOMBLIDES, Philippe GAUDET, Marc CAUHAPE, Jacqueline LACLAU-PECHINE, Claire-Lise LAFOURCADE, Dominique LALANNE, Valérie MARQUEHOSSE, Marie-Luce MUSEL, Catherine LEYGUES, Patrick PEYRE-POUTOU, Bernadette PRADA, Jean-Marc TERRASSE, Bernard TURPAIN, Hélène MARTEUILH, Thierry LAFFITTE, René LACABE, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Franck VIREBAYRE-GASTON, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Jean-Claude MORERE, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET (pouvoir à M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ), Dominique TOUYA, Michel JESER, Paul MONTAUT, Véronique REMY (pouvoir à M. Yves SALANAVE-PÉHÉ), Gilbert AURRIAC (pouvoir à Mme Sylvie MOUSQUES DIT CABANOT), Anthony BERBEL, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Olivier MOUNOLOU, Emmanuel HANON (pouvoir à Mme Valérie MARQUEHOSSE), Fabien LARRIVIERE (pouvoir à M. Dominique LALANNE), Bernard MELIANDE (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Bénédicte ALCETEGARAY, Nadia GRAMMONTIN.

**RAPPORT N° 1 : LE RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR
L'ANNEE 2017**

Rapporteur : M. Yves SALANAVE-PÉHÉ

La loi NOTRe du 7 août 2015 a modifié l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit désormais que le président de la communauté présente au conseil communautaire, « ...dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

C'est sur la base de ce rapport que doit avoir lieu un débat en conseil, qui doit être formalisé par une délibération.

Ce même article précise en outre que « ...Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret ».

Celui-ci est paru le 24 juin 2016 (décret n°2016-841) et indique que le rapport sur les orientations budgétaires comporte les informations résumées suivantes :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, sur la base par exemple d'un programme pluriannuel des investissements,
- la structure et la gestion de l'encours de la dette,
- une prospective permettant d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement,
- la structure des effectifs,
- les dépenses de personnel,
- la durée effective du travail dans la communauté,
- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel ainsi que, si possible, la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.

Le décret indique en outre que le rapport sur les orientations budgétaires doit être transmis aux maires des communes membres de notre intercommunalité dans un délai de 15 jours à compter de son examen en séance du conseil et il doit être mis à la disposition du public dans les mêmes délais.

L'élaboration de ce rapport ainsi que celle du budget primitif 2017 ont été préparées en réunion de bureau du lundi 17 octobre, en conférence des maires du lundi 7 novembre ainsi que lors des commissions d'octobre et novembre. De plus, un séminaire budgétaire aura lieu lundi 21 novembre pour finaliser le projet de budget, une conférence des maires le lundi 5 décembre pour d'éventuels derniers ajustements et, enfin, le conseil communautaire du lundi 12 décembre pour le vote définitif.

Les nombreuses réunions consacrées à la préparation du budget auront permis à chacun de s'exprimer sur son contenu et de mieux en connaître les détails afin de voter le 12 décembre dans les meilleures conditions.

Par ailleurs, et pour la seconde année consécutive, il vous est proposé de délibérer sur le projet de budget en décembre afin, notamment, de bénéficier d'une exécution des dépenses et recettes sur 12 mois et respecter ainsi l'annualité budgétaire. Cette démarche sera adoptée jusqu'à la fin du mandat et le calendrier budgétaire sera donc le même jusqu'en 2020.

La situation économique nationale.

Après une croissance de 1,2 % en 2015, le gouvernement a prévu une évolution du PIB de 1,5 % en 2016. Si le 1^{er} trimestre 2016 permettait d'espérer atteindre cet objectif avec une croissance de 0,7 %, les chiffres du second trimestre avec une stagnation économique sont plus alarmants. La question est de savoir s'il s'agit d'un simple trou d'air ou d'une véritable panne de croissance.

Ce qui est désormais sûr est qu'il faudra atteindre, aux 3^{ème} et 4^{ème} trimestres de 2016, un rythme de croissance de 0,55 % pour respecter les 1,5 % fixés par le gouvernement.

Ces retards à l'allumage répétés de la reprise en France témoignent de son caractère poussif : dès que l'un des moteurs de la croissance (consommation des ménages, dépenses d'investissement, niveau des exportations) subit un raté, aucun des autres n'est aujourd'hui susceptible de prendre la relève.

Quant au taux de chômage, il s'établit pour la France entière et à fin juillet dernier à 9,9 % de la population active. Dans les Pyrénées Atlantiques, il s'élève à 8,4 %, inférieur au taux de la région Nouvelle Aquitaine (9,6 %).

Cependant, le taux de chômage des Pyrénées Atlantiques recouvre des disparités entre bassins d'emplois avec un taux de 8,8 % pour le bassin d'emploi de Bayonne, 8,3 % pour celui de Pau et seulement 6,9 % pour celui d'Oloron. Le fait que neuf emplois sur dix du Béarn se trouvent sur le bassin d'emploi de Pau relativise ce dernier chiffre.

Pour autant, dans son projet de loi de finances pour 2017, le gouvernement maintient son hypothèse de croissance à 1,5 % ainsi que la trajectoire de réduction du déficit public à 2,7 % du PIB en 2017 (3,3 % prévus en 2016). Le déficit public englobe les déficits de l'Etat, des

organismes de sécurité sociale et des collectivités locales et il doit répondre aux engagements européens de la France.

En 2017, une contribution limitée du bloc local (communes et communautés) au redressement des finances publiques.

Le projet de loi de finances prévoit en effet de diviser par deux la contribution du bloc local au redressement des finances publiques. Il maintient en revanche celles des départements et des régions.

Prévue initialement à hauteur d'un peu plus de 2 milliards d'euros, la contribution du bloc local sera limitée à environ 1 milliard d'euros. De fait, pour la CCLO, l'évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) est la suivante (il s'agit de la DGF totale sachant que la contribution au redressement des finances publiques s'effectue sur la part DGF d'intercommunalité) :

	2014	2015	2016	Estimation 2017
DGF perçue	5 673 062	4 652 787	3 590 400	2 992 774
Evolution de la DGF de la CCLO en valeur		-1 020 275	- 1 062 387	-597 626
Evolution de la DGF de la CCLO en %		-18 %	-22,83 %	-16,65 %

Si la perte de dotation est limitée en 2017, elle n'en reste pas moins importante et contribue à la baisse générale des ressources de fonctionnement de la communauté.

Enfin, le projet de loi de finances reporte la réforme générale de la DGF prévue l'an passé.

Les recettes de fonctionnement pour le BP 2017.

Outre la DGF, les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement de la fiscalité.

En 2016, la prévision d'augmentation des bases fiscales était globalement de 1,98 % au budget primitif 2016 : en définitive, l'évolution réelle des bases s'est élevée à 1,53 % (+0,9 % pour la cotisation foncière des entreprises (CFE), -1,18 % pour le foncier bâti, +5,25 % pour la taxe d'habitation et +0,2 % pour le foncier non bâti).

Par ailleurs, parmi ces impôts et taxes figure la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) dont le montant estimé en 2016 est de 3 395 471 €, soit une somme importante (ce montant ne sera définitivement connu qu'en toute fin d'année 2016).

A ce sujet, le rapport 2016 de la Cour des comptes sur les finances publiques locales précise que cette composante de la contribution économique territoriale (l'autre composante étant la CFE), instaurée en 2010 après la suppression de la taxe professionnelle, représente les deux tiers de l'imposition directe des entreprises, soit 16,7 milliards d'euros en 2015.

Cependant, la Cour critique cet impôt pour « l'opacité de son mode de calcul et l'instabilité de son produit ». De plus, ses mécanismes de répartition complexes empêchent de prévoir, voire même d'expliquer, les fluctuations importantes de son produit aux niveaux régional et local. De fait, il est difficile pour les collectivités de préparer des budgets ou des plans pluriannuels d'investissement avec une ressource fiscale dont les montants peuvent être erratiques d'une année sur l'autre.

Pour autant, dans un état récemment reçu de l'administration fiscale, ce montant est estimé à 3 903 775 € pour 2017 et son évolution depuis sa création est la suivante :

	2011	2012	2013	2014	2015	Estimation 2016	Estimation 2017
CVAE perçue	2 569 737 €	3 098 125 €	2 607 564 €	3 848 396 €	3 738 080 €	3 395 471 €	3 903 775 €

Sur cette base, les hypothèses suivantes pourraient être retenues pour l'élaboration du BP 2017 :

- **un maintien global de la fiscalité actuelle** : comme l'an dernier, il n'est pas prévu à ce jour d'augmenter les taux de fiscalité. Cependant, ces derniers vont quand même évoluer en 2017 suite à l'instauration de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), dont le taux d'application sera voté en mars ou avril 2017. En effet et pour rappel, cette TEOM devrait permettre de supprimer la subvention du budget général au budget déchets et il s'agira donc d'une dépense de fonctionnement en moins : déduction faite du retour d'attributions de compensation aux communes consécutif à l'instauration de la TEOM, cette non dépense sera transformée, a priori à due concurrence, en baisse de taux sur la taxe d'habitation intercommunale (TH). Avec la déduction à prévoir normalement par les communes sur leur fiscalité ménage du retour sur leurs attributions de compensation, cette opération devrait s'avérer neutre pour les ménages de la CCLO, exceptés ceux de la 1^{ère} CCL sur laquelle aucune fiscalité déchets n'avait jamais été instaurée. Mécaniquement, cette prochaine baisse du taux de TH diminuera les recettes de fonctionnement du budget général,
- **une évolution prudente des bases de fiscalité** : nous avons vu plus haut que la prévision d'évolution pour 2016 n'avait pas été atteinte et il vous est donc proposé, en 2017, d'appliquer une augmentation plus faible, de 1 % pour la CFE, 2 % pour la TH, 0 % pour le foncier bâti ainsi que pour le foncier non bâti,
- **une recette exceptionnelle conséquente** : en 2017, une somme d'environ 5 M€ nous sera versée par l'Etat, suite à un contentieux jugé par la cour administrative d'appel de Bordeaux et favorable à notre communauté. En bureau du 17 octobre dernier, il a été proposé de retenir une hypothèse d'équilibre de la section de fonctionnement couvrant l'intégralité de la dotation aux amortissements (4 M€) et sans virement à la section d'investissement, comme lors du vote du BP 2016. Sans préjuger de l'éventuel résultat de clôture du budget 2016, cette recette exceptionnelle nous permettra de valider largement cette hypothèse.

Les dépenses de fonctionnement pour le BP 2017.

Les principaux postes de dépenses en fonctionnement concernent les attributions de compensation aux communes (celles-ci sont figées suite aux décisions des CLECT), la masse salariale et les charges à caractère général.

Concernant les **dépenses liées à la rémunération des agents de la communauté**, celles-ci augmenteront mécaniquement en 2017 avec l'évolution du point d'indice de 1,2 % décidé par le gouvernement, le glissement vieillesse technicité (GVT), la réforme des retraites et l'application de la réforme « parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR).

A cela s'ajouteront le surcoût généré par l'intégration des emplois d'avenir (avec la perte de recettes correspondantes), la reprise en régie de l'activité de l'association Eurolacq entreprises et de son personnel et le portage du pays d'art et d'histoire avec un agent à temps plein dont la moitié du salaire chargé nous sera remboursée par la future communauté Salies Sauveterre Navarrenx. Enfin, l'introduction du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) générera aussi une dépense supplémentaire.

Afin de limiter cette hausse en partie mécanique et hors le non remplacement de deux postes en 2016, il vous est proposé de diminuer le volume budgétaire consacré aux remplacements des agents absents à hauteur de 200 K€. Par ailleurs, il vous est aussi proposé de répondre défavorablement aux demandes de création de postes en 2017 et de ne pas remplacer les 6 agents partant à la retraite cette même année.

Sur cette base, l'évolution de la masse salariale serait contenue à 2,3 %, pour un montant à peine inférieur à 17 M€, soit une augmentation d'environ 382 K€, presque identique à l'année passée.

Pour les **charges à caractère général**, à ce jour, l'évolution est significative : les demandes des services s'élèvent à un peu plus de 10 M€, soit une augmentation de presque 8 % par rapport au BP 2016. Cette hausse est particulièrement concentrée au pôle aménagement et, dans une bien moins grande mesure, au pôle développement économique. Toutes ces demandes ont un fondement recevable, pour autant il n'est budgétairement pas possible de les prendre en compte. D'ici au séminaire du 21 novembre, un travail sera donc effectué afin de diminuer ce montant.

Hors la masse salariale et les charges à caractère général, le travail entrepris l'an passé par la commission ad hoc concernant la stabilisation des subventions aux associations a donné des résultats avec, pour l'année 2017, une nouvelle baisse du montant attribué.

Enfin, il est nécessaire d'évoquer le **fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)**. Dans le projet de loi de finances pour 2017, son montant a été stabilisé à 1 milliard d'euros, comme en 2016.

Le montant total prélevé en 2016 est de 3 137 409 € avec 397 379 € à la charge des 61 communes, soit 13 % de ce montant total. Si la communauté appliquait la règle de droit commun de répartition du FPIC (c'est-à-dire un montant assumé par la communauté à hauteur du coefficient d'intégration fiscal, soit environ 50 %), c'est un montant de 1,5 M€ qui serait à la charge des communes.

La communauté assume donc un montant bien plus élevé, au détriment de ses ressources propres. Pour autant, il vous est proposé, pour l'exercice 2017, de retenir la même répartition qu'en 2016. En revanche, si le montant prélevé était supérieur en 2017 à celui de 2016 (cela est possible à cause des nombreuses fusions qui auront lieu au 1^{er} janvier 2017 et qui dilueront la richesse des nouveaux ensembles alors que la richesse de la CCLO restera identique), la différence serait répartie entre les communes.

Les montants estimés, en recettes comme en dépenses de fonctionnement pour 2017, nous permettent de réajuster la **prospectivité budgétaire** jusqu'en 2020, telle qu'elle a déjà été présentée l'année dernière lors du débat d'orientations budgétaires.

	PROSPECTIVE						
	CA 2014	CA 2015	DP+BS 2016	2017	2018	2019	2020
Produit des contributions directes	17 557 895	18 114 299	18 064 443	16 273 902	16 472 178	16 673 233	16 877 112
Fiscalité transférée (Cvae, Tascom, Ifer, Fngir)	17 085 071	16 987 004	16 643 210	17 151 414	17 151 414	17 151 414	17 151 414
Fiscalité indirecte (AC, taxe séjour, foires, redevance mines)	1 473 623	1 425 811	1 330 759	834 526	834 526	834 526	834 526
Dotations et participations	14 600 833	13 242 330	12 337 245	11 676 633	11 676 633	11 676 633	11 676 633
Autres recettes d'exploitation et exceptionnelles	3 666 030	5 272 880	3 305 314	3 145 659	3 145 659	3 145 659	3 145 659
Excédent prévisionnel reporté fonctionnement	2 787 273	249 878	3 324 334	2 474 878			
Total des recettes réelles de fonctionnement	57 170 725	55 292 202	55 005 305	51 557 012	49 280 410	49 481 465	49 685 344
Charges à caractère général	8 771 291	9 194 639	9 470 370	10 009 257	10 009 257	10 009 257	10 009 257
Charges de personnel	14 062 996	16 295 630	16 532 736	16 915 703	17 165 703	17 415 703	17 665 703
Atténuation de produits	13 793 542	12 827 190	13 845 678	15 177 849	15 177 849	15 177 849	15 177 849
Autres charges de gestion courante	4 293 732	4 403 011	4 490 614	4 281 203	4 300 000	4 300 000	4 300 000
Intérêts de la dette	521 754	805 153	1 170 445	1 013 000	931 686	874 738	819 914
Autres dépenses de fonctionnement	3 399 207	3 824 864	3 459 000	160 000	160 000	160 000	160 000
Total des dépenses réelles de fonctionnement	44 842 522	47 350 487	48 968 843	47 557 012	47 744 495	47 937 547	48 132 723
Dotations aux amortissements	4 748 428	3 630 789	3 753 865	4 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Epargne de gestion	12 849 957	8 746 868	7 206 907	5 013 000	2 467 601	2 418 656	2 372 535
Intérêts de la dette	521 754	805 153	1 170 445	1 013 000	931 686	874 738	819 914
Epargne brute	12 328 203	7 941 715	6 036 462	4 000 000	1 535 915	1 543 918	1 552 621
Remboursement capital de la dette	1 556 506	1 834 537	2 282 000	2 857 000	2 872 405	2 814 253	2 841 352
Epargne nette	10 771 697	6 107 178	3 754 462	1 143 000	- 1 336 490	- 1 270 335	- 1 288 731
Virement de la section de fonctionnement			2 282 597	0	- 1 464 085	- 1 456 082	- 1 447 379
FCTVA	1 851 282	1 450 885	2 511 109	2 500 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
Emprunts	6 600 000	9 400 000	2 552 361	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Subventions, cessions	4 742 944	8 484 757	3 562 133	3 752 971	2 500 000	2 500 000	2 500 000
Dotations aux amortissements	4 748 428	3 630 789	3 753 865	4 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Virement de la section de fonctionnement			2 282 597	0	- 1 464 085	- 1 456 082	- 1 447 379
Affectation en réserves	6 008 929	7 870 707					
Total des recettes d'investissement	23 951 583	27 206 349	14 662 065	12 252 971	8 800 000	8 800 000	8 800 000
Remboursement capital de la dette	1 556 506	1 834 537	2 713 000	2 857 000	2 872 405	2 814 253	2 841 352
Capacité d'investissement	25 743 320	21 934 273	11 911 402	9 395 971	5 927 595	5 985 747	5 958 648
Total des dépenses réelles d'investissement	27 299 828	23 768 810	14 624 402	12 252 971	8 800 000	8 800 000	8 800 000

L'équilibre à ce jour prévu pour le BP 2017 prévoit un montant de travaux d'investissement estimé à un peu plus de 9 M€, supérieur au montant du BP 2016. Ce montant, comme l'an passé, englobe les fonds de concours aux communes.

Quant aux recettes d'investissement, celles-ci comprennent, entre autres, un emprunt à hauteur de 2 M€ et c'est le montant qui est pour l'instant retenu jusqu'à la fin du mandat. Il serait en effet de bonne gestion, hors nécessité conjoncturelle, que ce montant n'excède pas le remboursement annuel du capital et des intérêts, ce qui permettrait in fine le désendettement de la communauté.

A ce jour, et comme le montre le tableau prévisionnel du programme pluriannuel d'investissement ci-après, les demandes de travaux s'élèvent à plus de 17 M€ pour 2017 et devront donc, d'ici au séminaire budgétaire, être diminuées.

Une autre conclusion de cette prospective budgétaire est qu'elle montre la difficulté qu'il y aura à équilibrer le budget de fonctionnement après 2017. Le déséquilibre est désormais particulièrement élevé et nous n'attendons pas de recettes exceptionnelles susceptibles de le combler.

Désormais, comme dans beaucoup de communautés, le travail à entreprendre dès janvier prochain devra donc porter sur les compétences aujourd'hui exercées par la CCLO et celles qu'elle devra exercer demain pour adapter son rythme de dépenses à son niveau de recettes actualisé. A contrario, le choix peut aussi se porter sur une augmentation de nos recettes en agissant sur les taux de fiscalité.

Il ne s'agit donc pas d'un simple exercice budgétaire mais d'une volonté politique qui devra nous permettre de prendre les bonnes décisions, en cohérence avec le projet de territoire récemment adopté, pour assurer l'avenir de notre communauté ainsi que son influence.

Le programme pluriannuel d'investissement 2016 – 2020 (PPI).

Déjà évoqué et mis en œuvre l'an passé, il s'agit d'un tableau prévisionnel qui retrace les principales opérations d'investissement d'ici à la fin de la mandature.

Ce tableau est ajusté au fil du temps en fonction des décisions politiques de financer ou non les travaux envisagés. Cet ajustement sera d'autant plus nécessaire que le montant annuel de travaux prévus jusqu'en 2020 est supérieur à celui estimé dans la prospective budgétaire.

PPI 2016-2020

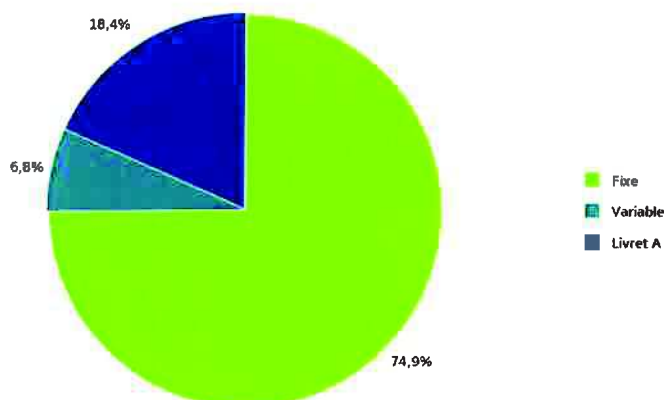
	Investissements BP + BS 2016	2017	2018	2019	2020
Pôle animation du territoire	1 878 900,00	151 102,00	2 175 500,00	1 151 500,00	1 004 000,00
Petite enfance	1 680 000,00	10 500,00	1 324 000,00	215 000,00	467 500,00
Services à la population (MI[X])	0,00	5 000,00	5 000,00	10 000,00	10 000,00
Enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Habitat	198 900,00	129 102,00	840 000,00	920 000,00	520 000,00
Transports		6 500,00	6 500,00	6 500,00	6 500,00
Pôle aménagement	6 408 970,00	11 372 589,00	9 025 782,00	8 854 940,00	8 750 126,00
Aménagement (acquisition de matériels)	494 300,00	676 740,00	600 000,00	600 000,00	600 000,00
Espaces verts	255 000,00	530 000,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
Eclairage public (y compris accompagnement de réseaux jusqu'en 2017)	937 000,00	1 440 000,00	900 000,00	900 000,00	900 000,00
Bâtiments	387 670,00	479 849,00	395 782,00	124 940,00	55 126,00
Urbanisme	258 000,00	226 000,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
Voirie (dont socle minimum annuel de 1,8MC pour la modernisation des revêtements routiers et de 1,5MC pour les aménagements de centre-bourgs)	3 886 000,00	7 570 000,00	5 735 000,00	5 735 000,00	5 735 000,00
Aménagement Numérique (Etudes en 2016 et travaux + études à partir de 2017)	191 000,00	450 000,00	385 000,00	385 000,00	350 000,00
Aménagement Hydraulique			650 000,00	750 000,00	750 000,00
Pôle développement économique	1 093 373,00	3 797 308,00	3 001 808,00	958 801,00	426 928,00
Base de loisirs	230 000,00	300 000,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
Développement économique	530 095,00	1 000 000,00	2 270 000,00	0,00	0,00
Commerce	86 000,00	86 928,00	86 928,00	86 928,00	86 928,00
Foncier	127 278,00	1 810 380,00	294 880,00	571 873,00	40 000,00
Aides aux entreprises	120 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00
Tourisme / PLR	0,00	400 000,00	50 000,00	0,00	0,00
Pôle environnement	550 000,00	710 000,00	580 000,00	580 000,00	580 000,00
Energie / Habitat	550 000,00	710 000,00	580 000,00	580 000,00	580 000,00
Pôle ressources	1 100 000,00	1 175 900,00	1 150 000,00	1 150 000,00	1 150 000,00
Informatique	100 000,00	155 900,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
Communication		20 000,00	-	-	-
Fonds de concours	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
TOTAL	11 031 243,00	17 206 899,00	15 933 090,00	12 695 241,00	11 911 054,00

Les caractéristiques de la dette de la CCLO.

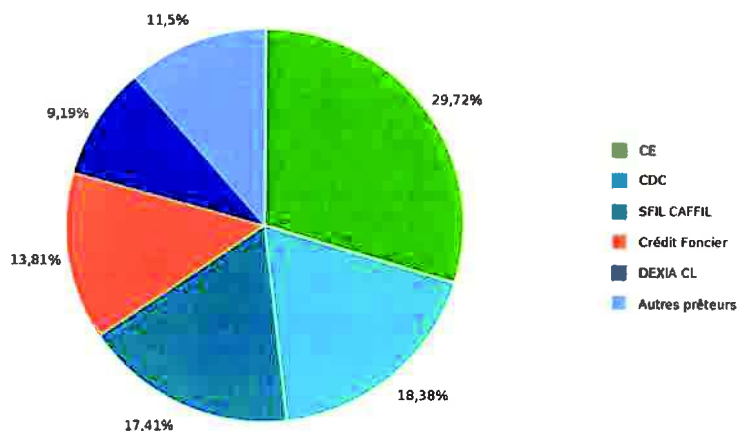
La structure de la dette pour 2017 est la suivante :

– Structure de l'encours par index :

L'encours est composé de taux fixe à 74,9 %, de taux variables à 6,8 % et de livret A à 18,4 %.



– Structure de l'encours par prêteurs :



– Caractéristiques de la dette :

Sur l'ensemble des contrats, les indices à taux simples représentent 100 % de l'encours. L'emprunt structuré existant en 2015 a été refinancé à taux fixe fin 2015. L'encours de dette est donc sécurisé désormais.

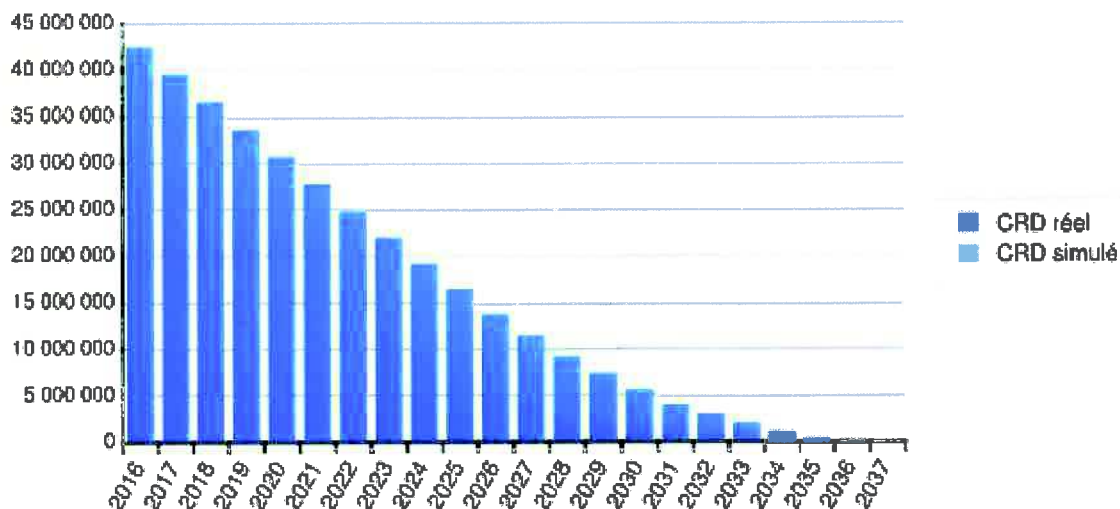
Le capital restant dû au 1^{er} janvier 2017 est de 34 148 418,81 € pour le budget principal et de 39 410 491 € avec les budgets annexes. La durée de vie résiduelle est de 14 ans et le taux moyen de 2,66 %.

– Capacité de désendettement :

Notre ratio de désendettement 2016 est de 5,72 années. Pour 2017, avec une épargne brute prévisionnelle de 4 M€, il serait de 9,04 années.

- Evolution de l'encours de la dette :

Evolution du CRD



Les données sur les effectifs de la CCLO.

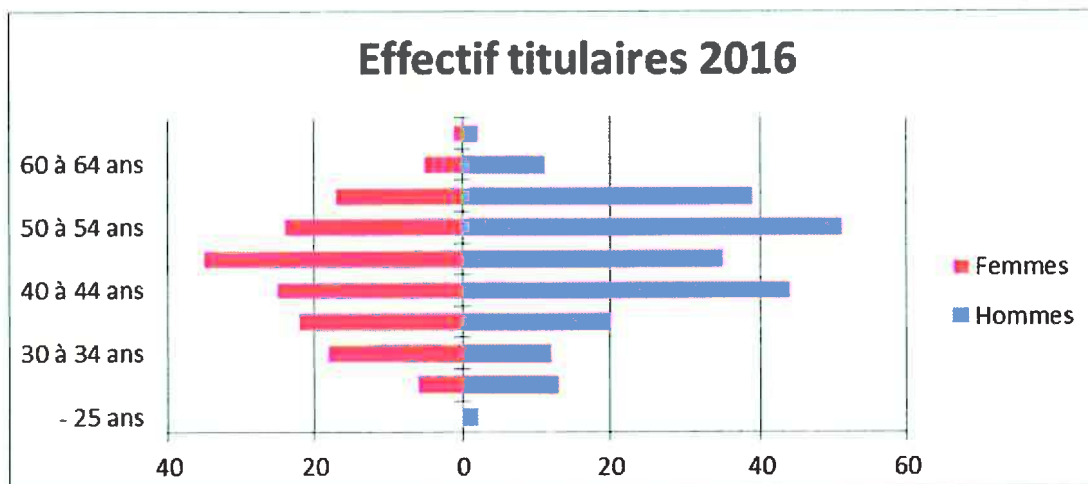
- Présentation de l'évolution des dépenses de personnel et des rémunérations entre 2015 et 2016 :

Réalisé 2015 012: 16 295 630 € BP 2015 012: 16 293 365 €	Traitement indiciaire	NBI	IHTS	RI	Avantage nature
Titulaires	7 627 815,00	69 924,00	59 251,00	1 939 534,00	2 300,00
Non Titulaires	1 392 890,00	0,00	10 432,00	127 125,00	0,00
Réalisé 2016 (projection): 16 453 965 € BP 2016 012: 16 533 935 €					
Titulaires	7 809 994,00	72 957,00	44 312,00	1 990 981,00	2 300,00
Non Titulaires	1 340 752,00	0,00	15 160,62	152 397,00	0,00

Le 012 est le chapitre budgétaire recensant l'ensemble des dépenses de rémunération des agents, NBI : nouvelle bonification indiciaire, IHTS : indemnités horaires pour travaux supplémentaires, RI : régime indemnitaire.

- La pyramide des âges des agents titulaires :

La pyramide des âges ci-après, qui a tendance à se dresser sur la pointe, montre une évolution préoccupante de l'âge moyen des effectifs de la communauté.



- Présentation de la structure et de l'évolution des effectifs titulaires par pôle et catégorie hiérarchique

La situation en décembre 2015 :

	Hommes	Femmes	Total
Pôle ressources			
Catégorie A	3	4	7
Catégorie B	5	4	9
Catégorie C	1	21	22
Pôle aménagement			
Catégorie A	4		4
Catégorie B	12	3	15
Catégorie C	156	10	166
Pôle environnement			
Catégorie A		4	4
Catégorie B		3	3
Catégorie C	29	5	34
Pôle animation du territoire			
Catégorie A	2	10	12
Catégorie B	7	21	28
Catégorie C	4	54	58
Pôle développement économique			
Catégorie A	1	3	4
Catégorie B	1		1
Catégorie C	1	4	5
Total général	226	146	372

La situation en octobre 2016 :

	Hommes	Femmes	Total
Pôle ressources			
Catégorie A	3	5	8
Catégorie B	5	3	8
Catégorie C	1	23	24
Pôle aménagement			
Catégorie A	4		4
Catégorie B	12	2	14
Catégorie C	163	10	173
Pôle environnement			
Catégorie A		4	4
Catégorie B		2	2
Catégorie C	33	6	39
Pôle animation du territoire			
Catégorie A		9	9
Catégorie B	2	15	17
Catégorie C	3	65	68
Pôle développement économique			
Catégorie A	1	3	4
Catégorie B	1	1	2
Catégorie C	1	5	6
Total général	229	153	382

– Présentation de l'évolution des effectifs par statut :

La situation en décembre 2015 :

Statut	Hommes	Femmes	Total général
Apprentis	20	3	23
Emplois insertion	5	1	6
Emplois avenir	7	5	12
Non titulaires	17	24	41
Titulaires Cnracl	225	140	365
Titulaires Ircantec	1	6	7
Total	275	179	454

La situation en octobre 2016 :

Statut	Hommes	Femmes	Total général
Apprentis	19	2	21
Emplois insertion	5		5
Emplois avenir	3	1	4
Non titulaires	23	29	52
Titulaires Cnracl	228	146	374
Titulaires Ircantec	1	7	8
Total	279	185	464

– Le temps de travail au sein de la collectivité :

La durée légale annuelle du travail est de 1607 heures sur la base de 25 jours de congés par an.

A la CCLO, le nombre de jours de congés est de 31 jours, soit 6 jours supplémentaires. Les agents bénéficient par ailleurs du pont de l'Ascension, c'est-à-dire que le vendredi est un jour non travaillé pour la majeure partie des agents.

Sur une base de 7 heures travaillées par jour, cela représente 49 heures par an et par agent à déduire de la durée légale annuelle du travail. La durée annuelle de travail à la CCLO est donc de 1 558 heures.

Le budget annexe déchets.

L'année 2017 est une année importante puisque l'harmonisation de la gestion des déchets sur le territoire fusionné, initiée en 2015 et réalisée d'un point de vue technique et organisationnel, se poursuivra en 2017 par l'harmonisation de la fiscalité des déchets.

Cette étape largement travaillée et débattue au cours de l'année 2016 a abouti à la décision adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire, le 20 juin 2016, d'instituer la TEOM sur l'ensemble du territoire dès l'année 2017.

Le produit de cette TEOM devrait permettre de financer entièrement la gestion des déchets ménagers. De fait et comme évoqué plus haut, il n'y aurait donc plus de dotation en provenance du budget général.

L'impact financier de l'instauration d'un taux unique de TEOM sur le territoire de la CCLO devrait être limité pour une grande partie des administrés puisqu'elle s'accompagnerait d'une baisse de la taxe d'habitation intercommunale et d'une baisse de la fiscalité ménage des communes, en compensation d'une hausse de leurs attributions de compensation.

Autre fait marquant et à souligner pour l'année 2017, la communauté n'aurait pas recours à l'emprunt pour financer ses investissements afin de limiter son endettement sur ce budget annexe déchets.

Par ailleurs, des efforts seront faits pour maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement tout en veillant au maintien d'un service de qualité pour les usagers. Ces dépenses pour l'année 2017 sont aujourd'hui prévues à 7 M€ et sont globalement en légère baisse par rapport à 2016.

Les efforts seront poursuivis aussi pour augmenter les soutiens dont bénéficie la communauté, notamment concernant le tri des déchets. Plus nous serons performants, plus l'accompagnement financier des éco-organismes sera important. Il est indispensable de poursuivre dans cette voie pour dégager des possibilités d'investissement pour les années à venir.

Quant aux dépenses d'investissement pour l'année 2017, elles porteront uniquement sur celles qui sont indispensables au fonctionnement du service déchets et nécessaires à la poursuite des projets engagés. Il s'agit notamment du renouvellement, d'une part, du matériel roulant pour limiter les coûts de maintenance et, d'autre part, des contenants déchets y compris l'acquisition des ascenseurs à bacs dans le cadre de la 1^{ère} phase de travaux de réaménagement du centre-ville d'Orthez. S'ajoute à cela la fin des travaux sur le pôle déchets d'Orthez.

Aussi nous devrions être en mesure, à partir de 2018, d'assurer les orientations prises dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement pour les déchets, et qui seront néanmoins à ajuster chaque année en fonction des obligations réglementaires qui s'appliqueraient à la communauté mais également de projets destinés à l'optimisation de la gestion des déchets.

A l'issue de cette présentation, le conseil communautaire **prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2017.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/11/2016
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/11/2016